



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES LETTRES**

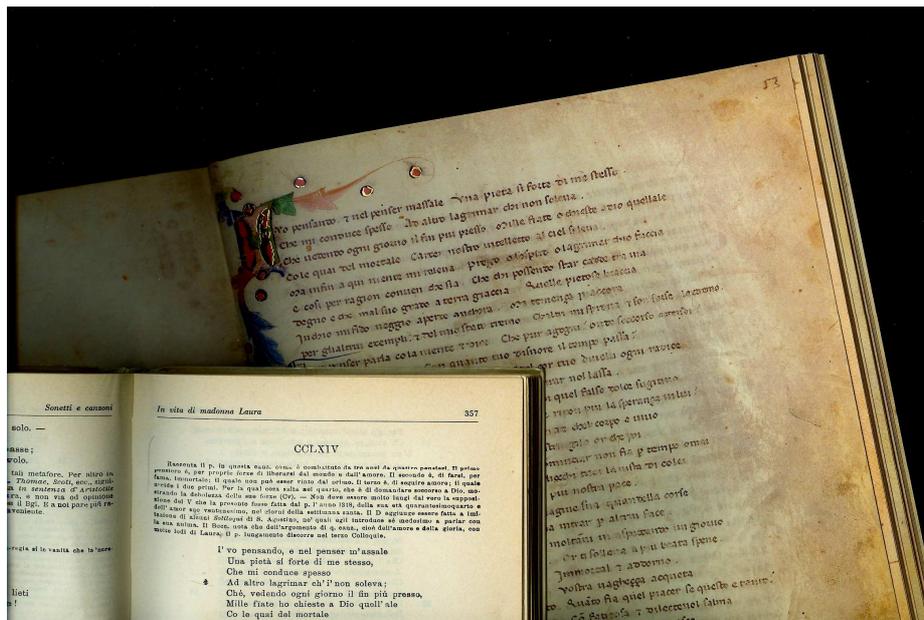
**SECTION DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES VIVANTES**

**Département des langues et des littératures romanes**

**PLAN D'ÉTUDES  
DE  
LANGUE ET LITTÉRATURE ITALIENNES**

**Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts – BA)**

**Maîtrise universitaire (Master of Arts – MA)**



*Entrée en vigueur : septembre 2008*

## NOTE INTRODUCTIVE

L'Italie a eu de tout temps une importance fondamentale aussi bien pour la culture européenne que pour la formation intellectuelle de l'homme moderne. C'est surtout en Italie que l'étude des *humanae litterae* s'est élaborée et développée au cours des siècles passés; aujourd'hui encore la culture italienne se distingue par son esprit d'ouverture, son caractère inventif et son élan créateur. L'étude de la langue et de la culture italiennes, qui sont également propres à une partie de la Suisse, joue donc un rôle de premier plan dans tout curriculum consacré aux sciences humaines.

*Objectifs des études de langue et littérature italiennes.* L'étude de l'italien à la Faculté des lettres de l'Université de Genève se caractérise par l'attention portée aux structures formelles, logiques et expressives du texte écrit en tant que vecteur privilégié de la pensée individuelle et de la culture d'un peuple. D'où la nécessité d'une formation à la fois littéraire, philologique et linguistique, qui soit approfondie et organique, en mesure non seulement de fournir des instruments conceptuels et méthodologiques spécifiques, mais aussi de les faire interagir en vue d'une approche de la textualité aussi exhaustive et rigoureuse que possible.

Le *texte littéraire* est étudié dans toute l'étendue et la variété de la tradition italienne: ses multiples sens sont explorés à travers un ample éventail de perspectives analytiques (genèse, forme, contenu, idéologie, rapports avec la culture et la société de l'époque, etc.), sous le strict contrôle de la philologie et de l'histoire.

L'*approche linguistique* vise à l'étude de la langue comme système (phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et comme instrument de communication et d'expression: un instrument utilisé dans des contextes – et sous des formes – spécifiques pour la réalisation d'objectifs différents. Une attention particulière est accordée à la langue et au style des textes littéraires (lexique, structures syntaxiques, liens logiques entre les périodes ou les paragraphes, etc.).

Les compétences analytiques sont développées parallèlement aux compétences rédactionnelles, pour une meilleure maîtrise des mécanismes expressifs propres à la langue italienne.

*Débouchés professionnels.*

- a) En premier lieu, toutes les professions du secteur tertiaire (économie, tourisme, édition, media, bibliothèques, organisations internationales, milieux artistiques et musicaux, etc.) comportant la rédaction, l'élaboration, l'analyse approfondie de textes et de discours – et pour lesquelles une bonne connaissance de la langue et de la culture italienne est un atout supplémentaire;
- b) l'enseignement de la langue et de la littérature italiennes;
- c) la recherche scientifique dans les domaines de l'histoire littéraire, de la philologie et de la linguistique.

## DISPOSITIONS GENERALES

1. *Connaissances linguistiques préalables.* Les enseignements sont en général dispensés en langue italienne. Il est donc demandé aux étudiants d'avoir au préalable une connaissance suffisante de la langue. Pour prendre en compte l'écart entre étudiants italophones et non italophones\*, le plan d'études prévoit pour les modules BA1 et BA2 des enseignements en partie différenciés. Des enseignements conçus expressément pour les étudiants non italophones et destinés à améliorer leur maîtrise de la langue sont organisés chaque année par le «Dipartimento Scuola» du Consulat Général d'Italie à Genève.

2. *Heures d'enseignement.* Le nombre d'heures de chaque enseignement est calculé (sauf indication contraire) sur toute l'année (= les deux semestres). Ainsi, l'indication «1 h de cours» du Plan d'études doit être comprise comme «1 heure hebdomadaire de cours sur toute l'année» – ce qui ne préjuge pas, dans le Programme annuel des cours, une réalisation compactée sur un semestre (par exemple «2 heures sur le semestre d'automne»).

3. *Attestations.* Les attestations sont obtenues sur la base d'un contrôle continu ou d'un travail à remettre avant l'examen, selon des modalités définies en début d'enseignement.

4. *Durée des examens.* Les examens oraux ont en principe une durée d'environ 30-45 minutes; les examens écrits une durée de 6 ou de 8 heures (durée spécifiée pour chaque examen écrit).

5. *Organisation des études.* Il est conseillé de suivre dès le début des études, en première année, les modules BA1, BA2, ainsi que le premier demi module BA3a (le module BA3 s'articulant sur deux ans). Le module BA4, qui poursuit et complète BA1, est à suivre en deuxième année : les cours d'Histoire de la littérature de BA1 et de BA4 visent en effet, à donner sur deux ans un aperçu global du déroulement de la littérature italienne à travers les siècles.

6. *Obligation du latin.* Les étudiants qui ne sont pas porteurs d'un certificat de fin d'études secondaires comportant le latin doivent satisfaire, pour l'obtention du BA et du MA, à l'exigence d'une connaissance élémentaire de la langue latine. Cette connaissance peut être acquise dans le cadre d'une initiation hors module au latin. L'initiation au latin peut être remplacée par le module *BA15* «Langue et culture latines» ou «Langue et linguistique latines».

7. *Certifications CILS.* Des épreuves de certification «CILS»\*\* de connaissance de la langue italienne dans le cadre du Portfolio européen des langues, comportant plusieurs niveaux (de B2 à C2) pourront être proposées en fin de parcours aux étudiants qui le souhaitent.

---

\* Sont formellement considérés comme 'italophones' par le Plan d'études les étudiants qui ont obtenu une maturité en langue italienne. Les étudiants qui ne sont pas italophones selon cette définition, mais qui ont de bonnes connaissances de la langue, peuvent choisir de suivre le cursus des étudiants italophones.

\*\* European Association for Language Testing and Assessment – Università per Stranieri di Siena: «Certificazione di Italiano come Lingua Straniera». Voir <http://www.unistrasi.it/pages/1.asp?cod=2681>.

**BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE (= BA)**

**MODULE BA1 (12 crédits) : Histoire de la littérature : Textes classiques I**

- Pour tous/toutes les étudiant-e-s* • 2 h de cours (CR) d'histoire de la littérature italienne  
+
- Étudiant-e-s italophones* • 2 h de séminaire (SE 1) : Sujet de littérature
- Étudiant-e-s non italophones* • 2 h de séminaire (SE 2) : Méthodes et outils d'analyse du texte littéraire
- 

*Attestation* À obtenir dans le cadre du séminaire SE 1 (italophones) ou SE 2 (non italophones) selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral portant sur le programme du CR, ainsi que sur une série d'ouvrages (textes classiques de la littérature italienne)

*Condition* L'attestation doit être obtenue avant de se présenter à l'examen

**MODULE BA2 (12 crédits) : L'analyse des textes littéraires**

- Pour tous/toutes les étudiant-e-s* • 1 h de cours (CR) : Sujet de littérature
- Étudiant-e-s italophones:* • 1-2 h de travaux pratiques de rédaction (TP 1) sur le sujet traité dans CR
- Étudiant-e-s non italophones :* • 1-2 h de travaux pratiques de rédaction (TP 2) sur le sujet traité dans CR
- 

*Attestation* À obtenir dans le cadre des TP 1 (italophones) ou des TP 2 (non italophones) selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen écrit (6 heures pour les non italophones, 8 pour les italophones)

*Condition* L'attestation doit être obtenue avant de se présenter à l'examen

---

**MODULE BA3 (2 x 6 crédits) : Linguistique italienne**

---

**Demi-module BA3a (6 crédits): Introduction à la linguistique italienne**

- 2 h de cours-séminaire (CS) d'introduction

*Attestation* À obtenir dans le cadre du CS selon des modalités définies en début d'enseignement

---

**Demi-module BA3b (6 crédits): Sémantique – Architectures textuelles**

*Condition d'accès* : avoir suivi le demi-module BA3a au préalable

- 2 h de séminaire (SE 1) : Sémantique de l'énoncé et du texte
- 1-2 h de séminaire (SE 2): Structures formelles et rhétoriques du texte poétique

*Évaluation* Examen oral portant sur SE 1 + SE 2

---

---

**MODULE BA4 (12 crédits) : Histoire de la littérature : Textes classiques II – Littérature moderne et contemporaine**

*Condition d'accès* : réussite des deux modules BA1 et BA2 au préalable

- 2 h de cours (CR) d'histoire de la littérature italienne
- +
- 2 h de séminaire (SE) : Sujet de littérature moderne et/ou contemporaine

*Attestation* À obtenir dans le cadre du SE selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral portant sur le programme du CR, ainsi que sur une série d'ouvrages (textes classiques de la littérature italienne)

---

**MODULE BA5 (12 crédits) : *Lectura Dantis* – Littérature médiévale et de la Renaissance**

*Condition d'accès* : réussite des deux modules BA1 et BA2 au préalable

- 2 h de cours: « *Lectura Dantis* »
  - +
  - 2 h de séminaire sur un sujet de littérature médiévale et de la Renaissance (SE)
- 

*Attestation* À obtenir dans le cadre du SE selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral portant sur la *Lectura Dantis*

**MODULE BA6 (12 crédits) : Langue et Style**

*Condition d'accès* : réussite du module BA3 au préalable

- 1-2 h de cours (CR) de linguistique ou d'analyse linguistique de textes littéraires
  - +
  - 1 h de séminaire (SE 1): Structures du texte narratif
  - +
  - 2 h de séminaire (SE 2) d'histoire de la langue (premier semestre) et de linguistique synchronique (deuxième semestre)
- 

*Attestation* À obtenir dans le cadre du SE 2 selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral portant sur le CR

**MODULE BA7 (12 crédits) : L'écriture critique  
(sur un sujet linguistique ou littéraire au choix)**

*Condition d'accès* : avoir suivi les trois modules BA1, BA2 et BA3 au préalable et avoir réussi au moins deux de ces modules

- 1 h de cours (CR) : Sujet de littérature ou de linguistique
  - +
  - 2 h de séminaire (SE) en marge du CR : Analyser et Argumenter
- 

*Attestation* À obtenir dans le cadre du SE selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen écrit (8 heures)

**MAITRISE UNIVERSITAIRE (= MA)**

**NB :** – 1) *Accès au MA*: L'accès à la Maîtrise est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS de Langue et littérature italiennes ou pouvant justifier de connaissances jugées équivalentes. – 2) *Examen écrit*. Selon le Règlement d'études de la Faculté, une (au moins) des évaluations des modules MA1, MA2 et MA3 sera constituée par un examen écrit.

**MODULE MA1 (12 crédits) : Philologie italienne et Philologie romane**

- 1-2 h de cours-séminaire (CS) : Sujet de philologie italienne  
+
  - 1-2 h de séminaire en langue française (SE) : Sujet de philologie romane
- 

*Attestation* À obtenir dans le cours-séminaire (CS) ou dans le séminaire (SE) selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral ou écrit (8 heures) portant sur le CS ou SE qui n'a pas été retenu pour l'attestation

**MODULE MA2 (12 crédits) : Analyse et Interprétation du texte littéraire**

- 1-2 h de cours (CR)
  - +
  - 2 h de séminaire (SE)
- 

*Attestation* À obtenir dans le SE selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral ou écrit (8 heures) portant sur le cours

**MODULE MA3 (12 crédits) : Langue et Style**

- 1 h de cours (CR) ou 2 heures de séminaire (SE 1) : Sujet de linguistique italienne  
+
  - 1h de séminaire (SE 2) : Sujet d'histoire de la langue italienne  
+
  - 1-2 h de séminaire (SE 3) : Analyse linguistique et stylistique de textes littéraires
- 

*Attestation* À obtenir dans un séminaire (SE 1, SE 2 ou SE 3) selon des modalités définies en début d'enseignement

*Évaluation* Examen oral ou écrit (8 heures) portant sur le cours CR ou, le cas échéant, sur l'un des deux séminaires qui n'ont pas été retenus pour l'attestation

**MÉMOIRE (48 crédits)**

*Mémoire.* La dimension et la 'forme' du mémoire – rédigé en italien – varient selon le sujet choisi : édition critique, commentaire, essai, étude de la langue d'un auteur ou d'un phénomène linguistique, etc. (à titre indicatif, le mémoire-essai comprendra sans les annexes environ 80 pages : ≈ 160.000 signes, espaces non compris). Il s'agira en tout cas d'un travail de recherche, dont l'investissement correspond au nombre de crédits attribués.

*Soutenance du mémoire.* Le mémoire dactylographié fait l'objet d'une soutenance en langue italienne d'environ 60 minutes

*Enseignement pour les mémorant-e-s :* Séminaire de recherche (2h tous le 15 jours)

Les mémorant-e-s sont tenus de participer activement au Séminaire de recherche ainsi qu'à d'autres séminaires ou colloques.

---

**MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES**

- *Au niveau BA:* Chacun des modules *BA1, BA2, BA3*, ou le module d'«Études italiennes» ci-dessous :

<b>MODULE SUPPL. BA</b>	<b>ETUDES ITALIENNES</b>	<b>(12 crédits)</b>
I) le cours, cours-séminaire ou séminaire (1-2 h) de littérature ou de linguistique italiennes d'un des modules <i>BA1, BA3b, BA4, BA5</i> ou <i>BA6</i>		
	+	
II) un séminaire (2 h) de littérature, de linguistique ou d'histoire de la langue italienne d'un des modules <i>BA4, BA5</i> ou <i>BA6</i>		
<hr/>		
<i>Attestation</i> À obtenir dans l'enseignement II selon des modalités définies en début d'enseignement		
<i>Évaluation</i> Examen oral portant sur l'enseignement I.		

- *Au niveau MA:* Chacun des modules *MA1, MA2, MA3*.
-